

N/REF : 27/01/2025 11H48 C:002020 I:02577
V/REF : AC/C11092
V/Email reçu le Lundi 27/01/2025 a 11H48

AIGUILLON CONSTRUCTION
Agence St Malo
13 AVENUE DES COMPTOIRS
35400 ST MALO

V/REF.IMM. PPA
IMMEUBLE : PET PARAME - PPA
18 A 40, RUE DU PETIT PARAME
.
35400 ST MALO

Rennes, le 09 Avril 2025

Référence Marché: 020018-PBS-001-Lot10 St Malo
LOCALISATION : ALLEE 32 PARAME - M. GAUBERT MME DESJARDIN 06 44 78 60 78
LOGEMENT N° 001730, PORTE N°32, REZ DE CHAUSSEE, TYPE 4
MOTIF : REMPLACEMENT RADIATEUR SDB PERCÉ
Donneur d'ordre : Mme J DIAZ

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur Equipements de Chauffage:Primaire/Secondaire

INTERVENTION DU 29/01

MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL

MISE EN SECURITE DU RADIATEUR

PRISE DE REFERENCES ET MISE EN COMMANDE

INTERVENTION DU 25/02

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

VIDANGE RADIATEUR

REPRISE ALLER ET RETOUR RADIATEUR

RADIATEUR COMMANDÉ DE BONNE TAILLE MAIS PAS ASSEZ D'ÉPAISSEUR DONC PAS

ASSEZ DE PUISSANCE - NOUVELLE COMMANDE

REMARQUE 2 : BAIGNOIRE PRETE A PERCER

NETTOYAGE CHANTIER

--

INTERVENTION DU 07/03

MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL

COUPURE D'EAU ET RÉSEAU CHAUFFAGE

VIDANGE RADIATEUR

DÉPOSE RADIATEUR

FOURNITURE ET POSE NOUVELLES FIXATIONS

FOURNITURE, ÉQUIPEMENT ET POSE RADIATEUR SALLE DE BAIN

RACCORDEMENT DÉPART RETOUR CHAUFFAGE

REMISE EN EAU RÉSEAU CHAUFFAGE

PURGE

CONTRÔLE BONNE ÉTANCHÉITÉ BON FONCTIONNEMENT

DÉPOSE ET ENLEVEMENT BAIGNOIRE.

DÉPOSE ET ENLEVEMENT ROBINETTERIE.
ADAPTATION ÉVACUATION.
FOURNITURE, POSE ET RACCORDEMENT BAIGNOIRE + VIDAGE.
FOURNITURE, POSE ET RACCORDEMENT ROBINETTERIE.
RÉALISATION D'UN JOINT SILICONE PÉRIPHÉRIQUE.
CONTRÔLE ÉTANCHÉITÉ.
CONTRÔLE BON FONCTIONNEMENT.
SCELLEMENT PIEDS BAIGNOIRE AU CIMENT PROMPT.
NETTOYAGE CHANTIER

INTERVENTION DU 02/04
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
FOURNITURE ET POSE DU TABLIER DE BAIGNOIRE
DEVIS A SUIVRE POUR LE RADIATEUR DANS LES WC
CONTRÔLE - BONNE ÉTANCHEITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS

: AT LCOMPTER Email envoyé le 03/04/25 a 09H44 Mme J DIAZ

NR LCOMPTER Email envoyé le 11/03/25 a 15H12 JDIAZ@AIGUILLON.COM

CL LGESTION Email envoyé le 06/03/25 a 12H45 JDIAZ@AIGUILLON.COM

BONJOUR, NOUS N'AVONS PAS EU DE RETOUR POUR NOTRE DEMANDE, AVONS NOUS L'ACCORD POUR LE REMPLACEMENT DE TOUT CES ÉLÉMENTS? L'INTERVENTION EST PROGRAMMÉE DEMAIN. DANS L'ATTENTE D'UN RETOUR DE VOTRE PART.

AT LGESTION EMAIL ENVOYÉ LE 25/02/25 A 13H55 MME J DIAZ

2502 : BONJOUR, PRÉVOIR REMPLACEMENT DE LA BAIGNOIRE AINSI QUE LE TABLIER. SACHANT QUE LORSQUE NOUS ALLONS REMPLACER LE RADIATEUR NOUS ALLONS DEVOIR DÉPOSER LA BAIGNOIRE. (FIXATIONS DANS LE BAS) DANS L'ATTENTE. CORDIALEMENT,

1802: MSG REP

LE LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 30/01/25 A 16H56 MME J DIAZ

2701: MSG REP

SUITE A DONNER : OUI. LE 25/02/2025 A 10:35

CL LGESTION Email envoyé le 06/03/25 a 12:42 Mme J DIAZ

NR LCOMPTER Email envoyé le 11/03/25 a 15:09 Mme J DIAZ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Travaux réalisés avec un véhicule atelier équipé de matériel plomberie/ chauffage (poste à souder, génératrice 220 volts, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres, tronçonneuse, etc...).
La prestation comprend en fin d'intervention le contrôle de l'étanchéité, le nettoyage du chantier, l'évacuation des déchets (sauf stipulation contraire), le relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBS123-F.P radiateur acier 1500W(+acc.)	3	262,65	262,65
1,00	PBS044-F.P baign.aci L1,40-1,70m ss rob.	3	361,15	361,15
1,00	PBS018-Rempl.rob.mitigeuse s/baignoire	3	126,95	126,95
1,00	PBS040-Rpl.Tablier baign.bois façade/ret	4	120,38	120,38
TOTAL H.T.				871,13
T.V.A. a 10,00%				87,11
TOTAL T.T.C.En EURO				958,24

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.